

Greffe du tribunal de commerce de TOULON

Palais Leclerc
BP 509
83041 TOULON CEDEX 09
Tél:0494185490

TOULON, le 05 Juillet 2002

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 428 634 067
Numéro de gestion : 2000 B 01185
Dénomination : 2HIP HOLDINGS
Adresse : ZONE D'ENTREPRISE
DE LA FARLEDE
83089 TOULON CEDEX

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de TOULON certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 3894
Date du dépôt: 05/07/2002

- *Acte en date du :* 25/06/2002
ORDONNANCE SUR REQUETE
Décision: PROROGATION DELAI TENUE A.G.O.

Le Greffier,



Droits de Greffe (46) hors frais postaux, Décret 861098 du 10 Octobre 1986	HT	1.93	EUR
	T.V.A. (19.6%)	0.38	EUR
	T.T.C.	2.31	EUR

2HIP HOLDINGS
Société par actions simplifiée au capital de 47.665.000 euros
Zone d'Entreprise de la Farlède -83089 Toulon cedex
428 634 067 RCS Toulon

Monsieur le Président du Tribunal
de Commerce de Toulon
Palais Leclerc
140 bd Maréchal Leclerc
BP 509
83041 Toulon cedex 09

A Toulon,
Le 13 juin 2002

LE SOUSSIGNE : Monsieur Julian Mackenzie, agissant en qualité de directeur général de la société 2HIP HOLDINGS,

spécialement habilité à l'effet des présentes par le président de la société,

a l'honneur de vous exposer :

- que la société 2HIP HOLDINGS contrôle directement ou indirectement cinq sociétés françaises et est contrôlée par la société WRIGHT MEDICAL GROUP US, société de droit américain ;
- que la société 2HIP HOLDINGS a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2001, comme toutes les autres sociétés françaises du groupe ;
- que l'article L.225-100 du Code de Commerce sur renvoi de l'article L.227-1 du Code de Commerce oblige les sociétés par actions simplifiées à statuer sur les comptes d'un exercice dans les six (6) mois de sa clôture, sauf prorogation par décision de justice ;
- qu'un nouveau système informatique intégré « JDE » qui comporte des applications comptables est en cours d'installation au sein de toutes les sociétés françaises du groupe ;
- que la mise en place de ce système informatique a perturbé la comptabilisation des écritures de clôture de l'exercice 2001 ;
- qu'en outre, la constitution d'un groupe fiscalement intégré au 1er janvier 2001 a nécessité des analyses comptables particulières ;
- que, compte tenu de ces événements, des retards ont été pris dans l'établissement des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2001 ;

- qu'ainsi le président n'a pas été en mesure d'arrêter définitivement les comptes sociaux qui doivent être soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires devant se réunir au plus tard le 30 juin 2002 ;
- qu'en conséquence, la société 2HIP HOLDINGS, comme toutes les autres sociétés françaises du groupe, se trouve dans l'impossibilité de respecter le délai légal pour réunir l'assemblée générale ordinaire annuelle avant le 30 juin 2002 ;
- que, conformément aux dispositions de l'article 121 du décret du 23 mars 1967, la société 2HIP HOLDINGS est conduite à solliciter de votre bienveillance à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger de trois mois, soit jusqu'au 30 septembre 2002, le délai au cours duquel doit se réunir l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, étant précisé que les autres sociétés françaises du groupe ont également sollicité ce report de trois mois pour la tenue de leur assemblée générale ordinaire annuelle.

Le président

Monsieur Julian Mackenzie

